

Le Président de l'Université

A

Mesdames et Messieurs
les membres du
Conseil d'Administration
de l'Université

Le Mans, le 17 février 2022

Objet : Ordre du jour du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés au Conseil d'administration de l'Université qui se tiendra le :

Jeudi 24 février 2022 à 14 h

Amphithéâtre Mersenne, UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

L'ordre du jour est le suivant :

1. Préambule

1.1 Présentation du procès-verbal du 27 janvier 2022 (**vote**)

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Comue Angers-Le Mans

2.1.1 Point d'information sur le projet INTEGRAAL (International Graduate Institute Angers Le Mans) (**information**)

2.2 Recherche

2.2.1 Charte des sciences et recherches participatives en France (**vote**)

2.2.2 Prix attribués pour la Journée de l'École Doctorale 3M (**vote**)

2.3 Formation et vie universitaire

2.3.1 Attribution des bourses d'excellence Paderborn (**vote**)

2.4 Ressources Humaines

- 2.4.1 Point d'information sur la mise en place du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC) et sur le dispositif de repyramidage des Maîtres de conférences HDR pour les années 2021 et 2022 (**information**)

2.5 Thématiques transverses

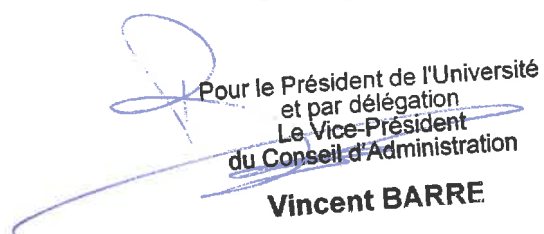
- 2.5.1 Règlement du concours de nouvelles 2022 organisé par l'UFR LLSH (**vote**)
- 2.5.2 Conventions, subventions, tarifs et cotisations (**vote**)
- 2.5.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (**information**)
 - 2.5.3.1 Conventions
 - 2.5.3.2 Subventions
 - 2.5.3.3 Cotisations

3. Questions diverses

*Les questions diverses devront être adressées au Service des Affaires générales et juridiques (ca-affairesjuridiques@univ-lemans.fr) au plus tard le **lundi 21 février**.*

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal LEROUX



Pour le Président de l'Université
et par délégation
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Vincent BARRE